



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 90284

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'épidémie de chikungunya. Il désire connaître les mesures qu'il entend prendre afin de juguler cette épidémie.

## Texte de la réponse

L'État est pleinement conscient de l'importance de l'épidémie de chikungunya. C'est pourquoi il s'est engagé sans délai pour limiter la diffusion du virus en développant la lutte contre les moustiques, en permettant à la population de se protéger contre les piqûres de moustique et en favorisant les recherches sur les possibilités vaccinales. Il a continuellement renforcé les moyens de lutte anti-vectorielle qui ont été mobilisés dès avril 2005. Décuplés dans le plan global de lutte contre le chikungunya lancé par le Gouvernement le 8 février dernier, ces moyens atteignent à ce jour 3 600 hommes qui interviennent systématiquement dans les 200 000 foyers concernés de l'île pour supprimer les gîtes larvaires et traiter les moustiques et leurs larves. Le Gouvernement a organisé la distribution gratuite de répulsifs à toutes les personnes fragiles face à la maladie, notamment les personnes âgées. 300 000 doses de produit répulsif ou de protection contre les moustiques ont ainsi été acheminées à la Réunion. Ces produits sont mis à la disposition des services sociaux du conseil général et des communes, afin d'être distribués gratuitement. Le Gouvernement a également mobilisé la recherche publique contre le chikungunya. 9 MEUR sont consacrés aux actions de recherche sur le chikungunya pour mieux connaître le virus, la maladie mais aussi les stratégies vaccinales. Les mêmes mesures sont également mises en oeuvre à Mayotte où la maladie s'est déclarée depuis janvier 2006. Enfin, le ministre de la santé a annoncé le 17 mars 2006 un plan visant à lutter contre la dissémination du chikungunya en métropole et dans les autres départements d'outre-mer. Privilégiant la surveillance épidémiologique et entomologique, ce plan prévoit également des mesures d'information des populations et des professionnels de santé et la mise en oeuvre de mesures de lutte antivectorielle ciblées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90284

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3286

**Réponse publiée le :** 9 mai 2006, page 4999